

INFORMATION AUX PORTEURS

18/10/2021 – CPR ES FOOD FOR GENERATIONS : Clarification des informations liées à l'indice utilisé en guise d'indicateur de performance - Clarification de l'approche ESG - Ajout d'un paragraphe faisant référence à la politique de durabilité complète appelée « SRI transparency code » figurant sur le site de la société de gestion :

A compter du 18/10/2021 :

1/ Clarification des informations liées à l'indice utilisé en guise d'indicateur de performance.

A des fins de lisibilité, la rubrique « indicateur de performance » figurant dans l'article 3 « orientation de la gestion » du règlement sera dorénavant rédigé comme suit :

« Indicateur de performance :

Le Compartiment est géré activement. L'indice MSCI World Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, est utilisé à posteriori pour évaluer la performance du Compartiment et, pour les Classes d'actions concernées, calculer les commissions de performance. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

À la date de ce règlement, l'indice MSCI World Net Total Return est fourni par MSCI Limited qui, conformément à l'article 34 du Règlement sur les indices de référence, est listé comme administrateur autorisé dans le registre auquel il est fait référence à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence. »

Le Compartiment n'a pas désigné le Benchmark comme un indice de référence aux fins du Règlement Disclosure. »

2/ Clarification de l'approche ESG : suppression des références à la notation/ approche de controverse inhérent à un potentiel d'investissement.

3/ Ajout d'un paragraphe faisant référence à la politique de durabilité complète appelée « SRI transparency code » figurant sur le site de la société de gestion.

Le paragraphe suivant sera ajouté dans l'article 3 « Orientation de la gestion », rubrique « **stratégie d'investissement du FCPE, rappel de la stratégie d'investissement du compartiment maître** » :

« La politique d'investissement socialement responsable du Compartiment (objectifs, critères, notations) est plus détaillée et disponible sur le site internet de la Société (" code de transparence ISR " du Compartiment). »

Ainsi, les DIC1 de votre FCPE seront modifiés en conséquence.

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.